

Litige pour une vie en union libre.

Par ROBLIN, le 13/07/2009 à 10:28

Bonjour,

Nous vivons en union libre et avons un enfant de trois ans, ma compagne travaille à mi-temps.

Elle refuse de participer aux charges collectives du domicile alors que je suis en difficultés financières.

que dit la loi et que faire svp. merci.

Par Tisuisse, le 13/07/2009 à 11:06

Bonjour,

A-t-elle reconnu sons enfant à la naissance ?

Figure-t-elle sur le bail de location?